DOSSIER DE PRESSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La CAPA poursuit son engagement pour un développement harmonieux du territoire : depuis 2020, elle a investi 1 006 € TTC par habitant en matière de mobilité, développement économique, préservation du cadre de vie…et 504 € HT par habitant en matière d'eau et d'assainissement.

CAPA
PAESI D'AIACCIU

En 2024, la CAPA a poursuivi sa politique ambitieuse au service de son territoire et de la population en lançant de grands projets structurants visant à accompagner durablement la transformation du Pays Ajaccien. L'agglo confirme sa volonté de maintenir une politique d'investissement ambitieuse, tournée vers le développement durable, l'amélioration des infrastructures, et le cadre de vie de ses habitants. Forte de sa proximité avec les réalités locales et de sa capacité d'action, la CAPA entend conforter son rôle de référent en matière de développement local. À l'intersection des compétences communales et régionales, elle se positionne comme l'échelon le plus légitime pour accompagner la mutation du territoire vers un modèle plus résilient et durable.

Pour 2024, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien adopte cinq comptes administratifs représentant un volume consolidé de 162 193 715,02 € de dépenses.

Pour 2024, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien adopte **cinq comptes administratifs représentant un volume consolidé de 162 193 715,02 € de dépenses hors flux réciproques inter budgets.**

Elle a ainsi mandaté 162 193 715,02 € de dépenses pour 134 782 351,31 € mandatés en 2023, et affiche un résultat consolidé de 28 849 006,89 € pour 24 978 194,99 € au titre de l'exercice 2023.

Ce résultat consolidé, établi après restes à réaliser, est celui considéré sur le plan juridique pour apprécier l'équilibre du compte administratif d'une collectivité. **Pour rappel, il doit être positif ou négatif dans une proportion maximale de 5 % des recettes réelles de fonctionnement. Avec un résultat positif de 28,8 M €, la CAPA respecte donc cette règle.**

S'agissant du fonds de roulement, il diminue de -14,7 M €, pour s'établir à 24,8 M € fin 2024.

En 2024, l'épargne brute du budget général est de 4 066 328,36 €, soit 9,29 % des recettes réelles nettes. Ce budget soutient aussi les budgets de l'environnement et des transports. Il faut donc analyser l'ensemble de ces trois budgets, qui sont liés financièrement.

L'épargne brute des budgets solidaires atteint 6 143 342,20 € (7,78 % des recettes), un niveau qui reste au-dessus du seuil d'alerte, même s'il était de 10,60 % en 2023. L'épargne nette globale s'élève à 3 024 963,28 € (3,83 %). Le niveau de dette porté par les budgets solidaires reste acceptable, avec une capacité de désendettement à 8,46 ans (contre 5,24 en 2023). Rappelons que ce ratio doit idéalement rester inférieur à 10 ans, le plafond d'alerte étant généralement situé à 15 ans.

Le saviez-vous ?

L'épargne brute correspond à ce que la collectivité arrive à économiser après avoir payé ses dépenses courantes. Cet argent sert ensuite à financer de nouveaux projets. Pour bien évaluer cette épargne, on enlève les mouvements exceptionnels (comme des recettes ou dépenses exceptionnelles) pour ne garder que ce qui revient chaque année. On calcule ensuite le « taux d'épargne brute » (épargne rapportée aux recettes). Enfin, l'épargne nette correspond à ce qui reste après avoir remboursé une partie de la dette.

Le saviez-vous ?

Le compte administratif retrace la gestion et les réalisations de l'exercice budgétaire écoulé. Il arrête les comptes au 31 décembre de l'année et rapproche les réalisations des crédits votés lors des budgets et décisions budgétaires de l'année.

Le compte administratif est équilibré puisque les 5 budgets de la CAPA affichent un résultat consolidé excédentaire en 2024 de 28,85 M €.

ATTEINTE DES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

A partir des CA prévisionnels 2023 et du taux de progression des dépenses réelles de fonctionnement de BP 2023 à BP 2024 tel que prévu au stade de la préparation budgétaire, et compte-tenu du niveau d'inflation alors projeté à 2,5 %, le conseil communautaire avait fixé début 2023 un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de + 4,7 % tous budgets confondus (+ 4,5 % pour les seuls budgets solidaires).

Après neutralisation des flux interbudgets, **cet objectif est atteint avec + 4,1 % tous budgets confondus et + 4,0 % pour les budgets solidaires.**

ATTEINTE DES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

A partir des CA prévisionnels 2023 et du taux de progression des dépenses réelles de fonctionnement de BP 2023 à BP 2024 tel que prévu au stade de la préparation budgétaire, et compte-tenu du niveau d'inflation alors projeté à 2,5 %, le conseil communautaire avait fixé début 2023 un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de + 4,7 % tous budgets confondus (+ 4,5 % pour les seuls budgets solidaires).

Après neutralisation des flux interbudgets, **cet objectif est atteint avec + 4,1 % tous budgets confondus et + 4,0 % pour les budgets solidaires.**

Le saviez-vous ?

Une annexe spécifique — appelée «budget vert» — est désormais ajoutée au compte administratif. Elle sert à mesurer l'impact écologique des investissements réalisés par la collectivité. Sa mise en oeuvre sera progressive jusqu'en 2027. Cette analyse portera à terme sur 6 axes : lutte contre le changement climatique, adaptation aux risques naturels, gestion de l'eau, économie circulaire et gestion des déchets, lutte contre les pollutions, et protection de la biodiversité.

En 2024, seules certaines dépenses liées à l'axe 1 (climat) sont évaluées. En 2025, les axes 1 et 6 seront pris en compte. Tous les axes seront intégrés à partir de 2027.

Pour les budgets annexes (transports, eau, assainissement), la CAPA a choisi d'anticiper cette démarche pour la synchroniser avec celle du budget principal. En 2024, sur les investissements évalués pour l'axe «climat», 70 % sont jugés favorables (74 % pour les budgets solidaires), 1 % défavorables (0 % pour les budgets solidaires), et 29 % neutres (26 % pour les budgets solidaires).

LE BUDGET PRINCIPAL : UN BUDGET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU PAYS AJACCIEN

Les dépenses du budget principal intègrent à la fois les dépenses des services supports, et de certains projets qui ne sont pas rattachés aux budgets annexes, notamment ceux qui concernent les compétences développement économique, l'aménagement du territoire, l'équilibre social, le cadre de vie ou l'habitat. Il est solidaire avec les budgets de l'environnement et des transports c'est-à-dire qu'il assure leur équilibre par subvention.

Le volume du compte administratif du budget général s'élève à 84 807 402,32 €, dont 62 365 717,42 € de dépenses réalisées au titre du fonctionnement et 22 441 684,90 € de dépenses réalisées au titre de l'investissement.

LES CHIFFRES CLÉS

Le budget général a enregistré 80 195 286,21 € de dépenses réelles sur l'exercice 2024 pour 71 251 523,58 € en 2023. Il enregistre ainsi une augmentation de 12,6%.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 59 164 751,23 € et enregistrent une augmentation de 5,9%.

Cette évolution s'explique notamment par l'évolution de la masse salariale, des charges à caractère général, mais aussi des charges financières en lien avec les emprunts contractés en 2023. Les reversements aux communes (obligatoires et facultatifs) représentent 21,3 millions d'euros, soit 36% des dépenses réelles de fonctionnement.

A cela s'ajoute le fonds de concours de 1,9 M€ versé à la ville d'Ajaccio (au chapitre 65) au titre des équipements qui rayonnent sur l'ensemble du territoire communautaire ; lequel porte les reversements aux communes à 23,2 M€, soit 39,3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal enregistrent une baisse de -1,9% par rapport à 2023. De plus, si on neutralise la taxe de séjour d'une part et l'attribution de compensation qui n'est désormais plus reversée par le budget annexe de l'environnement d'autre part depuis 2024, les recettes réelles progressent de 1,4%.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 21 030 534,98 €, en progression de 36,5% par rapport à l'exercice 2023. Les dépenses d'équipement augmentent de 29,8% entre 2023 et 2024.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 14 598 512,34 €, en diminution de -45,2% par rapport à l'exercice 2023 (-40,7% hors excédent de fonctionnement capitalisé).

Le saviez-vous ?

Entre 2019 et 2024, la CAPA a investi 47,7 M€ en équipements via son budget principal.

En y ajoutant les budgets annexes solidaires, ce sont près de 97,1 M€ qui ont été engagés en six ans. À noter : les dépenses des budgets autonomes ne peuvent pas être additionnées car, depuis 2018, elles sont votées et exécutées hors taxes.

Ainsi, on peut souligner que 1 006 € par habitant ont été investis pour transformer le cadre de vie du Pays Ajaccien entre 2020-2024. La CAPA poursuit son engagement pour un développement harmonieux du territoire.

En 2024, la masse salariale a atteint 29,6 M€, en hausse de 10,1% par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs : revalorisation des indices (hausse du point d'indice de +1,5 point en juillet 2023 comptant en année pleine en 2024, augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents publics en janvier 2024), hausse du taux d'accident du travail (de 1,92% à 2,92%), augmentation des cotisations patronales vieillesse, et révision de la grille RIFSEEP. Pour le budget principal, la masse salariale directe atteint 16 M€, en hausse de 11,3%, incluant des reversements pour les compétences transport scolaire et eaux pluviales. Par ailleurs, 109 agents ont bénéficié de promotions ou d'avancements.

LES RESSOURCES FISCALES

L'année 2024 poursuit la modification de la structure des ressources fiscales entamée en 2021. En effet, celle-ci est dorénavant composée de trois parts (contre deux depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2011) : la fiscalité des entreprises (19%) pour un montant perçu de 6 630 417 €, la fiscalité des ménages (28%) pour un montant perçu de 9 916 324 € et la fraction de TVA reversée depuis 2021 (53%) en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) depuis 2023 pour un montant perçu de 18 767 159 €.

Le produit fiscal total en 2024 progresse de 1,3% pour une hausse de 448 119 €.

Le produit de fiscalité ménages s'élève à 9 916 324 € et représente 28% des contributions directes perçues par la CAPA au titre de l'année 2024. Elle augmente de 4,8% par rapport à 2023 représentant un gain de 449 810 €.

La fiscalité économique s'élève à 6 630 417 € et représente 19% des recettes fiscales de la CAPA. Elle augmente de 2,0% par rapport à 2023, soit une progression de 133 084 €.

A l'inverse la compensation de la suppression de la taxe d'habitation d'une part et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises d'autres part, par le reversement d'une fraction de la TVA prélevée au niveau national diminue de -0,7% pour s'établir à 18 767 159 €, soit une perte de -134 775 €.

Par ailleurs, les diverses compensations versées par l'Etat accusent une diminution de -13,1% (soit -536 967 €), compensées pour partie par la hausse de 13,7% des subventions perçues (239 038 €).

Pour conclure, il faut relever que la hausse des produits de fiscalités sont le résultat de l'évolution physique des bases liée à la dynamique du territoire et à l'évolution forfaitaire nationale. Localement les taux de fiscalité sont demeurés inchangés depuis 2020.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

AMENAGEMENT :

Animation du SCOT – atelier des territoires

HABITAT

Animation OPAH copro ville - Observatoire des loyers - Étude PLH3v- Subvention ADIL - Participation au service commun d'accueil des demandeurs de logements sociaux

PROTECTION ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

Etude érosion des milieux marins - Education à l'environnement du public et des scolaires – Natura 2000 – entretien cours d'eau

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Transports scolaires- Maintenance SAEIV scolaire

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Etude attractivité économie du territoire - Schéma de développement et d'aménagement touristique – accompagnement assistance technique Sport act - animation cybercapa - Aides à l'immobilier d'entreprise - manifestations touristiques et développement économique

IDENTITE RURALE ET AGRICOLE ET ALIMENTATION DURABLE

Pôle nature – actualisation schéma de développement rural – atelier de la ruralité

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Subvention Mission locale - Action prévention CISPD- Subvention et financement des actions politique de la ville – Subvention au CIAS

GRANDS PROJETS

Entretien ouvrages et réseaux GEMAPI - Curage ouvrages et réseaux

POLICE INTERCOMMUNALE

Vêtements de sécurité Fournitures de petit équipement

SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE

Maintenance logiciels – actions charte de la langue corse – Mobile Eyes

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

AMENAGEMENT :

Acquisitions foncières

HABITAT

Participation au financement de la production de logements sociaux - Participation OPAH Village : aide à la réhabilitation

PROTECTION ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

Zone mouillage organise golfe de Lava – étude bassin Alzo – étude digues aéroport – études création champ photovoltaïque - travaux bassin Peraldi.

IDENTITE RURALE ET AGRICOLE ET ALIMENTATION DURABLE

Aménagement sentier Tavacu Aménagement sentier Afà _-Achats casiers frigorifiques

GRANDS PROJETS

Locaux Alban – Ascenseur urbain – Caserne Grossetti -OPH -CIAS - centre social communautaire –

POLICE INTERCOMMUNALE

Acquisition simulateur de tir

SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE

étude projet territoire – cybersécurité _ matériel informatique

TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT : DES BUDGETS ANNEXES DÉDIÉS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DES TRANSPORTS

Les chiffres clés

Le volume des dépenses mandatées au compte administratif du budget des transports s'élève à 39 655 385,76 €, dont 13 843 191,55 € des dépenses (34,9 %) réalisées au titre du fonctionnement.

Le compte administratif du budget des transports présente un excédent global de 5 847 183,79 €.

Le niveau de dette porté par le budget des transports s'élève à 22 967 273 €, tandis que son épargne brute est positive à 908 141 €, il en résulte une capacité de désendettement à 25,3 ans, mais qui n'est pas signifiante s'agissant d'un budget annexe subventionné. Le budget des transports a enregistré 38 291 090,52 € de dépenses réelles sur l'exercice 2024 pour 17 993 258,96 € enregistrés en 2023 ; soit une augmentation de 112,8 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 709 673,31 € et enregistrent une hausse de 10,5 %. La subvention versée au délégataire (la SPL Muvitarra depuis le 1er septembre 2016) pèse pour 9,63 millions d'euros (actualisation comprise) et représente 75,8 % des dépenses réalisées.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 13 617 814,55 €, en progression de 11,3 % par rapport à 2023, du fait notamment d'une augmentation de 54,9 % de la subvention du budget principal.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 25 581 417,21 €, soit une augmentation de 293,8 % par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement du fait de l'engagement de la phase de réalisation du téléporté, dans le cadre du marché de conception, réalisation, exploitation, maintenance.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 20 757 013,43 €, en progression de 37,1 % (+ 42,3 % hors excédent de fonctionnement capitalisé).

Les principales réalisations

FONCTIONNEMENT :

Développement modes actifs

Prestations expérimentation covoiturage

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Marché conception téléphérique

Bus de Cristal

Acquisition 3 minibus hybride

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT

Les chiffres clés

Le volume mandaté du compte administratif du budget de l'environnement s'élève à 28 399 002,32 € dont 25 779 221,96 € réalisés au titre de la section de fonctionnement.

Le compte administratif de l'environnement présente un excédent global de 2 923 467,08 €, lui permettant d'être autonome pour la première fois depuis 2010.

Le niveau de dette porté par le budget de l'environnement s'élève à 9 376 026 €, ce qui porte la capacité de désendettement à 15,7 années. Ce budget n'étant pas autonome, l'épargne est dimensionnée par le niveau de subvention perçue. Ainsi, l'enjeu financier de ce budget réside dans sa capacité à créer de l'épargne pour diminuer sa dépendance au budget général. Un emprunt pour un montant de 900 k€ a été contracté en 2024 mais mobilisé en 2025.

Les dépenses d'équipement se portent 1 265 783,08 €. L'épargne brute, augmentée des subventions, combinée à une diminution de la dette n'a pas couvert ces 1 265 783 €. Cela s'est traduit par une diminution du fonds de roulement à hauteur de – 265 k€. De ce fait, le fonds de roulement est passé de 2 117 997 € fin 2023 à 1 852 962 € au 31 décembre 2024.

Le budget de l'environnement a enregistré 26 469 510,12 € de dépenses réelles sur l'exercice 2024 pour 28 935 752,66 € enregistrés en 2023, soit une diminution de – 8,5 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 24,45 M€, en baisse de 10,6 % (taux de réalisation : 96,6 %). Cette baisse provient principalement de la suppression, en 2024, de l'attribution de compensation que le budget annexe de l'environnement versait au budget principal. Cette attribution, instaurée en 2010 pour compenser un excédent de recettes de TEOM, n'est plus nécessaire afin d'éviter un surfinancement. Si l'on neutralise cet effet, la baisse réelle des dépenses est de 5,3 %.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 25,82 M€, en baisse de 7,6 %. Cette diminution s'explique par :

- La reprise d'une provision de 206 100 € liée à des travaux désormais achevés sur le site de St Antoine ;
- La fin des primes pour performance de tri versées par le Syvadec (2,1 M€ en 2023), désormais intégrées à la cotisation ;
- L'équilibre atteint pour la première fois par le budget annexe de l'environnement, sans subvention du budget principal, grâce à l'évolution de la redevance spéciale incitative (RSI) et du produit de la TEOM.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 016 035,58 €, en augmentation de 26,7 % par rapport à 2023 ; pour un taux de réalisation de 41,5 %, contre 47,2 % l'exercice précédent.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 382 263,28 €, en baisse de -90,7 % (-87,3 % hors excédent de fonctionnement capitalisé).

Les principales réalisations

FONCTIONNEMENT :

- Location de l'installation de traitement des lixiviats, télésurveillance, -60 900 € (100,0 %) - transports OM Syvadec – maintenance engins - étude optimisation de la collecte - Marché enlèvement du verre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Acquisition de PAV - bus du tri- changement équipement colonnes enterrées – acquisition bacs collecte sélective – travaux de réfection des bâtiments – réhabilitation des décharges.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU

Les chiffres clés

Le volume mandaté du compte administratif du budget de l'eau s'élève à 5 885 845,35 €, dont 2 205 694,05 € en fonctionnement et 3 680 151,30 € réalisés au titre de l'investissement.

Le compte administratif de l'eau présente un excédent global de 2 221 383,25 €.

L'épargne brute du budget de l'eau s'élève à 1 501 244,97 €, ce qui représente un taux de couverture de 64,9 % des recettes de fonctionnement.

Le niveau de dette porté par le budget de l'eau s'élève à 7 080 071,91 €. Rapporté à l'épargne brute, il détermine une capacité de désendettement à 4,72 ans. C'est un ratio très confortable au regard de la durée de vie moyenne particulièrement longue des investissements portés par ce type de service.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 2 694 882,85 €. L'épargne brute, augmentée des subventions, combinée à une diminution de la dette n'a pas couvert ces 2 694 883 €. Cela s'est traduit par une diminution du fonds de roulement à hauteur de -551 k€. De ce fait, le fonds de roulement est passé de 3 637 661 € fin 2023 à 2 319 140 € au 31 décembre 2024.

Le budget de l'eau a enregistré 4 182 610,28 € de dépenses réelles sur l'exercice 2024 pour 3 451 485,52 € enregistrés en 2023, soit une augmentation de 21,2 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 936 332,74 € en 2024 contre 823 077,47 € en 2023. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 94,0 %.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 1,5 % par rapport à 2023 (2,43 M € contre 2,40 M € en 2023).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 246 277,54 € et connaissent ainsi une augmentation de 23,5 % par rapport à 2023.

En leur sein, les dépenses d'équipements s'élèvent à 2 694 882,85 € en 2024 contre 2 147 677,36 € mandatés en 2023 ; soit une hausse de 25,5 %.

Les principales réalisations

FONCTIONNEMENT :

- Entretien réparation voies réseaux – débroussaillement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Travaux de la station de pompage de l'hôpital – extension au Casone, réservoir de l'Olmo à Peri – interconnexion de l'usine de la Confina à Sarrola-Carcopino – renouvellement au monte Nebbiu à Appietto, travaux d'adduction au réservoir de Valle-di-Mezzana.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les chiffres clés

Le volume mandaté du compte administratif du budget de l'assainissement s'élève à 10 376 938,88 €, dont 4 668 313,24 € réalisés au titre du fonctionnement et 5 708 625,64 € au titre de l'investissement. Le compte administratif de l'assainissement présente un excédent global de 2 888 883,95 €.

L'épargne brute du budget de l'assainissement s'élève à 2 829 815,23 €, soit 61,7 % des recettes de fonctionnement. C'est un taux d'épargne brute conséquent au regard d'une moyenne des SPIC gérés en affermage de l'ordre de 50 %.

Le niveau de dette porté par le budget de l'assainissement s'élève à 22 913 263,40 €. Rapporté à l'épargne brute, il détermine une capacité de désendettement à 8,10 ans. C'est un ratio reste très confortable au regard de la durée de vie moyenne particulièrement longue des investissements portés par ce type de service.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 2 916 425,61 €. L'épargne brute, augmentée des subventions, combinée à une augmentation de la dette n'a pas couvert ces 2 916 426 €. Cela s'est traduit par une diminution du fonds de roulement à hauteur de -2,1 M €. De ce fait, le fonds de roulement est passé de 6 130 816 € fin 2023 à 4 170 019 € au 31 décembre 2024.

Le budget de l'assainissement a enregistré 6 987 301,83 € de dépenses réelles sur l'exercice 2024 pour 7 578 606,61 € enregistrés en 2023, soit une baisse de -7,8 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 953 303,24 € en 2024 contre 1 634 715,28 € en 2023, soit une augmentation de 19,5 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 95,4 %.

Les charges à caractère général sont en progression de 15,6 % passant de 55,9 k € en 2023 à 64,6 k € en 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de -5,5 % par rapport à 2023 (4,78 M € contre 5,05 M € en 2023).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 033 998,59 € en diminution de -15,3 % par rapport à 2023.

Les dépenses d'équipements s'élèvent 2 916 425,61 € en 2024, contre 4 028 607,54 € mandatés en 2023 ; soit une diminution de -27,6 %.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2,47 M €, en diminution de -66,3 % (-96,6 % hors excédent de fonctionnement capitalisé).

Les principales réalisations

FONCTIONNEMENT :
- SPANC

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :
- Extension réseau route de Calvi – Peri plaine Millela – Afa Vigna Piana

CAPA
PAESI D'AIACCIU

CONTACT : Lydie Hartmann 06 63 09 34 26 - e-mail : l.hartmann@ca-ajaccien.fr